

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 06 décembre à 20 heures conformément aux convocations du 29 novembre 2016.
 Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 20 octobre 2016 ; projets d'aménagements : ouverture du pli ; projets d'aménagements : proposition de consultation de cabinets d'architecture ; décision budgétaire modificative ; questions diverses.

Séance du 06 décembre 2016

L'an deux mille seize, le six décembre à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 29 novembre 2016.

Présents : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Claude DUCHET, Jean-Christophe VICTORI, Henri SAUZEDDE ;

Absentes : Mesdames Agnès ROCHE, Ludivine MEISSONNIER ;

Excusés : Messieurs Nicolas BERNARD, Mickaël SANTOS, Didier FOURNIER, Madame Edwige MOLINIER ;

Procurations : de Monsieur Nicolas BERNARD à Monsieur Pierre METZGER, de Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX, de Madame Edwige MOLINIER à Monsieur Gilles PETEL ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2016

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

CPIE Clermont-Dôme – BILAN 2016

Avant de passer la parole aux représentants du CPIE le président propose à l'assemblée d'accueillir Madame Marion BARRAUD et Monsieur Paul FAGES du CREDIS (Collectif régional pour l'étude et le développement des initiatives solidaires), et Monsieur Jérôme PROUHEZE, directeur adjoint du Grand Clermont.

Ces derniers exposent au syndicat le projet «Etude sur la valorisation et la structuration de la porte d'entrée de la voie verte le long de l'Allier» mené par les étudiants du Master 2 DEGCT (Droit Economie et Gestion des Collectivités Territoriales) dans le cadre d'un projet collectif en lien avec leur diplôme.

Les membres du comité, déjà engagés dans le même type de réflexion, acceptent de s'associer à ce projet.

Ensuite, dans le cadre du comité de liaison, Monsieur Laurent LONGCHAMBON, directeur du centre de Chadieu pour le CPIE, présente les activités de l'ALSH réalisées en 2016 et les TAP organisés sur le site et dans les communes du syndicat ou ayant une convention avec le syndicat.

Puis Monsieur Laurent THEVENON, directeur du CPIE Clermont-Dômes, distribue les documents budgétaires détaillés relatifs au fonctionnement du centre de Chadieu en 2016. Il relève que l'extension de certaines périodes d'ouverture dans le but d'augmenter le service rendu à la population n'a pas toujours été couronnée de succès ; il propose donc de revenir à une ouverture limitée à une semaine pendant les petites vacances.

Pour 2016, première année de pleine gestion du Centre de Loisirs Chadieu Nature, on s'achemine vers un équilibre budgétaire. Aussi, les tarifs 2017 pour les familles et les communes devraient rester inchangés.

2016/016 – ETUDE DE PROGRAMMATION – Transformation des bâtiments du centre de loisirs et du chai

Monsieur le Président rapporte à l'assemblée, qu'un seul pli est parvenu au secrétariat pour cette offre.

Le comité syndical unanime déclare l'offre infructueuse.

Délibération : publiée et/ou affichée le 20/12/2016

transmise au Préfet le 20/12/2016

2016/017 - PROJETS D'AMENAGEMENTS – NOUVEL APPEL A CANDIDATURE

Le président propose au comité compte tenu du caractère infructueux de l'appel d'offre adressé à 4 cabinets, de renouveler la démarche.

Le comité unanime charge monsieur le Président d'un nouvel envoi du cahier des charges modifié à plusieurs cabinets.

Délibération : publiée et/ou affichée le 20/12/2016

transmise au Préfet le 20/12/2016

2016/018 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président rappelle les règles de création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), prévue à l'article 22 du Code des Marchés publics en vigueur, qui a un rôle décisionnel dans le choix du cocontractant au terme d'une procédure de passation par voie d'appel d'offres.

Les collectivités locales ou leurs établissements publics doivent constituer au moins une CAO à caractère permanent. Ces commissions sont composées des membres suivants : lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le Président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, Président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat (nombre de membres de la CAO de la commune du Cendre : Président, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants).

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déposée, composée comme suit :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
Mme ROCHE	Mme AYOUL-GUILMARD
Mme GUILLAUMIN	M. DUCHET
M. PETEL	M. FOURNIER
Mme ROUX	M. VICTORI
M. CHAMBON	M. SAUZEDDE

Nombres de votants : 12
Suffrages exprimés : 12

Tous les candidats sont déclarés élus.

Monsieur Pierre METZGER, Président, est Président de droit de la commission.

Délibération : publiée et/ou affichée le 20/12/2016

transmise au Préfet le 20/12/2016

2016/019 – HEURES SUPPLEMENTAIRES – Modalités de réalisation

Monsieur le Président informe que les modalités de réalisation des heures supplémentaires effectuées à sa demande, par les agents communaux doivent définir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

DECIDE

1. peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Président, les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint technique territorial, rédacteur territorial.
Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.
2. les heures supplémentaires réalisées seront :
 - s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

Délibération : publiée et/ou affichée le 20/12/2016

transmise au Préfet le 20/12/2016

2016/020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – Virements de crédits

Monsieur METZGER, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires pour prendre en charge une dépense non prévue au budget primitif, créant un déséquilibre des opérations budgétaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 voix pour et une abstention) de procéder au vote de virements de crédits au budget communal de l'exercice 2016 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
042	722		Immobilisations corporelles	+ 1 928,65 €

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
74	74748		Participations autres communes	- 1 928,65 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 16/12/2016

transmise au Préfet le 16/12/2016

QUESTIONS DIVERSES**Projet de valorisation du Val d'Allier**

Le 18 novembre le bureau du syndicat a reçu à Chadieu Monsieur Jean-Pierre BUCHE, président du SEAT, Monsieur Joël HERBACH, directeur de l'urbanisme à la mairie de Vichy, et Monsieur Jérôme PROUHEZE, directeur adjoint du Grand Clermont, pour évoquer la complémentarité des pôles structurants pour leur mise en synergie.

Ruches

Avec l'apiculteur, Monsieur PINEAU Dominique, le 28 novembre les membres du syndicat ont fait le point sur la saison expérimentale 2016 à Chadieu. Il apparaît que

l'activité des abeilles a été satisfaisante et les deux partis conviennent de préparer une convention de partenariat pour l'année 2017.

Demande d'autorisation de cueillette

Le président donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur BENEZY Philippe dans lequel ce dernier demande une autorisation pour cueillir des plantes sauvages (orties) sur le site de Chadieu. Le comité syndical accorde cette autorisation à titre gracieux et temporaire.

Rapport d'activité du SIEG

Le rapport d'activité du SIEG est à la disposition des membres du comité syndical.

Adoption des délibérations n°2016-016 à 2016-020

Fin de la séance à 22 heures 30.

Le Président,



Pierre METZGER.